



LES EXPERTS ALBANAIS DE L'ENVIRONNEMENT

Vers une désolidarisation d'avec la cause européenne ?

[Tibissai Guevara-Braun](#)

Presses Universitaires de France | « [Revue d'études comparatives Est-Ouest](#) »

2020/4 N° 4 | pages 113 à 151

ISSN 0338-0599

ISBN 9782130823476

DOI 10.3917/receo1.514.0113

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-revue-d-etudes-comparatives-est-ouest-2020-4-page-113.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES EXPERTS ALBANAIS DE L'ENVIRONNEMENT

VERS UNE DÉSOLIDARISATION D'AVEC LA CAUSE EUROPÉENNE ?

Tibissai Guevara-Braun

Doctorante en science politique à l'ENS de Lyon ;

tibissai.guevara@gmail.com

RÉSUMÉ – *Cet article propose une sociologie des acteurs et consultants en affaires environnementales qui exercent en Albanie, dans la période de préparation à l'adhésion de ce pays à l'Union européenne. On s'intéresse tout particulièrement à la relation de dépendance multiforme qu'ils entretiennent avec les institutions européennes. Comment des acteurs dont la survie financière et le devenir politique national sont si étroitement liés au projet européen en viennent-ils à tenir des discours critiques vis-à-vis de l'UE et à adopter des comportements de distanciation et de désaffiliation à l'égard de ces mêmes institutions ?*

MOTS CLÉS – *expertise, société civile, élargissement européen, politiques environnementales, transition démocratique, Albanie*

Présente à la réunion de consultation des acteurs non-gouvernementaux organisée par la délégation européenne à Tirana en novembre 2018, K., 29 ans, est une « experte junior » en gouvernance environnementale auprès d'une ONG environnementale albanaise bien établie. Elle dispose d'un réseau de sociabilité dense et étendu qui englobe des ambassadeurs de pays européens, des membres de la délégation de l'Union européenne en Albanie, des ministres des pays candidats et surtout plusieurs commissaires européens. En tant que représentante albanaise du programme Erasmus +, elle a même eu l'occasion de rencontrer Federica Mogherini. Pourtant, K. décide de démissionner de ses fonctions représentatives au sein de la Western Balkans Alumni Association au printemps 2019 et envisage de quitter l'Albanie pour le Royaume-Uni où elle aspire à une carrière universitaire.

Sa collègue E. est une experte environnementale « senior » qui cumule plus de vingt ans d'expérience dans le secteur associatif albanaise. Spécialiste des questions d'eau et de zones humides, elle s'est trouvée sans ressources face à l'augmentation effrénée du nombre de centrales hydroélectriques construites et en projet dans son pays. Espérant obtenir du soutien auprès de la DG NEAR et de la DG ENVI, elle se rend à Bruxelles en 2018 pour plaider en faveur d'une alternative énergétique respectueuse des rivières et des fleuves sauvages de son pays. Elle ressort bredouille et « très déçue de la réunion », sans promesse d'intercession auprès du gouvernement albanaise. Son découragement se prolonge à la lecture du paragraphe consacré aux centrales hydroélectriques dans le rapport d'avancement annuel que publie quelques mois plus tard le Parlement européen : « c'est toujours le même paragraphe, de 2015, 2016, 2017, 2018, toujours la même chose, ils répètent

toujours la même chose au gouvernement albanais. » Son déplacement dans la capitale européenne n'a eu aucune répercussion sur un document pourtant très attendu et scruté dans le cercle des experts environnementaux albanais.

Enfin, H., avocate spécialisée en droit privé (droit des affaires, des concessions) et consultante en droit de l'environnement pour un collectif de militants écologistes, raconte comment elle en est venue à « faire le travail de l'Europe sans l'Union européenne ». En 2016, elle bâtit bénévolement l'argumentaire juridique d'un collectif associatif alors engagé dans un procès contre la municipalité de Tirana, accusée de tricher lors des consultations publiques pour faire passer en force un projet d'aménagement urbain aux conséquences environnementales préoccupantes pour le parc du Lac artificiel. Face à l'inaction de la délégation de l'Union européenne qui avait pourtant été sollicitée par les militants, la juriste se donne la tâche de contraindre l'État albanais et les collectivités locales à mettre en application deux directives européennes transposées dans le droit albanais, la directive 2011/92/UE « concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement », et particulièrement son article 6 (consultation publique), ainsi que la directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement (article 6, accès à la justice). H. ironise : si l'on ne peut compter sur les fonctionnaires européens pour s'occuper de la mise en œuvre de la législation transposée, il faut alors devenir plus européens qu'eux et pallier sur le terrain le manque de fiabilité de l'Union européenne (UE).

Les trajectoires complexes de ces trois figures d'experts ont pour toile de fond la procédure d'adhésion de l'Albanie à l'UE. Le rapprochement politique et institutionnel entre la République d'Albanie et l'UE débute dès la chute du régime communiste, en décembre 1992, par la signature d'un accord non préférentiel de commerce et de coopération économique dont le préambule ouvre déjà des perspectives d'adhésion. Les relations bilatérales se renforcent en 2009 avec la mise en œuvre de l'Accord de stabilisation et d'association, texte qui constitue la base juridique des activités de l'UE en Albanie. Pour autant, l'adhésion à l'UE reste un projet incertain : la demande de candidature est rejetée deux fois puis acceptée par la Commission européenne en 2014. L'ouverture des négociations, repoussée à plusieurs reprises par le Conseil européen, fait finalement l'objet d'un accord entre les chefs d'État européens lors du sommet du 25 mars 2020. Dans ce contexte sin-

gulier de préparation à l'adhésion, l'Albanie doit engager la mise en œuvre complète de l'acquis communautaire en matière de protection de l'environnement, notamment le chapitre 27 qui rassemble plus de 500 règlements et directives. Ainsi, la politique environnementale européenne requiert des efforts politiques et financiers et engendre d'importants coûts d'adaptation (Carmin & Fagan, 2010).

La période de préparation à l'adhésion se caractérise notamment par l'émergence d'une nouvelle catégorie socioprofessionnelle, celle des experts en politique environnementale, à la jonction entre l'espace national et local des politiques publiques et l'espace transnational de la politique d'adhésion. Leur apparition peut être expliquée de manière fonctionnaliste. En effet, dans le cadre d'un élargissement à l'Est compliqué par l'inachèvement des transitions des États candidats, l'expertise environnementale a été envisagée par l'UE comme un « remède » (Börzel & Buzogany, 2010). Les experts devaient assister les élites politiques et la haute administration sur le chemin de la transition juridique, répondre aux nouveaux besoins techniques et juridiques des entreprises pour partager les ressources (financières, humaines et cognitives) comme les coûts de l'adaptation au modèle européen. Ils pouvaient aussi éclairer les fonctionnaires européens sur l'état réel de la mise en œuvre de l'acquis au plus près du terrain. Le processus d'intégration à l'Est permit ainsi à la Commission européenne d'« enrôler différentes catégories d'experts » (Robert & Vauchez, 2010).

Dans la littérature consacrée aux experts proches des institutions européennes, ces derniers sont définis par leur rôle de passeurs de normes, de promoteurs des valeurs et principes de la législation environnementale européenne aussi bien que de défenseurs des nouveaux droits que leur confèrent les normes européennes en matière de démocratie environnementale. Aldrin et Dakowska (2011) montrent comment « les petits entrepreneurs de l'Europe » sont capables de se mobiliser pour promouvoir l'intégration européenne « loin de Bruxelles » et ainsi renforcer la légitimité de l'ordre politique européen. Ils deviennent ainsi des « auxiliaires de l'intégration européenne ». D'autres travaux centrés sur le tournant participatif des institutions européennes soulignent en quoi la conversion de l'UE aux pratiques délibératives et interactives est aussi propice à la récente émergence de cette catégorie professionnelle. En effet, la démarche de coproduction de la construction européenne, initiée par la Commission au tournant des années

2000 (Aldrin & Hubé, 2016), entend renforcer le lien entre les groupes d'experts et l'exécutif européen (Gornitzka & Sverdrup, 2015 ; Robert, 2010) pour répondre aux critiques de déficit démocratique.

Pourtant, la littérature consacrée à la place des experts auxiliaires de l'intégration européenne souligne aussi combien ces derniers restent des « acteurs statutairement extérieurs aux institutions de l'UE » (Aldrin & Dakowska, 2011), des « acteurs périphériques », a fortiori s'ils sont issus d'un pays candidat à l'adhésion. En effet, ils se révèlent particulièrement dépendants des institutions et agences européennes et internationales (Börzel & Buzogany, 2010), tant sur le plan discursif, axiologique que financier. Pour autant, cette dépendance est-elle totale ? Une forme d'autonomie peut-elle s'observer chez les acteurs experts albanais, qu'elle se situe au plan de leurs activités, de leurs discours ou de leurs représentations ? Comment coexistent dépendance et autonomie dans ce groupe d'acteurs ? Le travail séminal d'Aldrin et Dakowska posait la question de la « capacité des petits entrepreneurs d'Europe à imposer leurs visions, leurs mots et leurs intentions propres dans leur collaboration avec l'UE » et entendait interroger les processus de « dispersion, détournement, indiscipline, résistance » à l'UE. La littérature consacrée aux freins à l'europanisation s'intéresse aussi aux moyens à la disposition des acteurs issus des pays candidats pour limiter le pouvoir de transformation de l'Union européenne (Börzel & Risse, 2009) et pour réaffirmer leur contrôle sur le processus d'adhésion (Gergana & Senem, 2011 ; Börzel & Schimmelfennig, 2017). Néanmoins, si ces travaux ouvrent un champ de réflexion, il reste encore à l'explorer à la lumière des terrains balkaniques et à l'élargir aux acteurs extra-institutionnels, notamment experts, qui restent encore largement absents des recherches récentes.

Aussi tenterons-nous dans cet article d'expliquer comment des acteurs consultants et experts, dépendants en tant que groupe socio-professionnel des ressources européennes et activement engagés aux côtés des institutions pour promouvoir et préparer l'élargissement, peuvent en venir à douter de l'effet de l'Europe, à mettre en question et parfois même, à se désolidariser de la conduite de la politique européenne en Albanie. Nous privilégierons une approche sociologique pour faire sens, au travers de portraits et de trajectoires, des motivations et des mobiles des contestations expertes.

Méthodologie et données

Cet article combine deux approches méthodologiques. Les résultats sont principalement issus de plusieurs vagues d'enquêtes qualitatives (avril 2016, avril 2017, novembre 2018 et juin 2019) au cours desquelles ont été réalisés vingt-cinq entretiens semi-directifs auprès d'expert-e-s et de consultant-e-s en environnement actifs au niveau national et local en Albanie ainsi que dans des espaces transfrontaliers (Grèce, Monténégro, Kosovo). Un séjour d'immersion de quatre mois au sein d'une ONG albanaise a permis d'obtenir des données ethnographiques complémentaires. Le statut mixte d'observatrice et de participante a ouvert la possibilité de nous entretenir informellement avec les enquêtés, d'assister et de prendre part aux réunions, groupes de travail et voyages de terrain de l'association et de tirer un aperçu du quotidien de « la vie de bureau et des conflits entre les services » (Michel, 2007). Par ailleurs, des données produites par les enquêtés et collectées sur Internet ont été analysées (comptes LinkedIn, sites internet des ONG, pages Facebook). L'enquête s'est appuyée à la marge sur un questionnaire visant à connaître les modalités d'accès à l'activité d'expert environnemental (études, formation, parcours professionnel), les perceptions des agents concernant leur travail ainsi que la nature de leurs relations avec les acteurs européens (n = 4).

Nous explorerons d'abord les contours incertains de ce groupe socio-professionnel émergent et tenterons d'en proposer une typologie (1). Nous nous concentrerons ensuite sur les experts associatifs en montrant comment leur dépendance aux ressources européennes coexiste avec l'accroissement de leurs capitaux dans l'espace politique national (2). Enfin, nous étudierons les modalités et registres de la contestation experte de la politique d'élargissement en Albanie et de ses déclinaisons dans le secteur des politiques publiques environnementales (3).

1. UNE TYPOLOGIE DES EXPERTS EN ENVIRONNEMENT ALBANAIS

Le groupe des experts de l'environnement apparaît progressivement en Albanie à partir de la chute du régime communiste. Cette catégorie socio-professionnelle est considérée comme émergente (Demazière & Gadéa, 2009) en ce que les éléments qui permettent de la distinguer d'autres groupes (savoirs spécifiques, certification, compétences singulières, etc.) se constituent lentement à la faveur du processus de transfert de normes environnementales européennes et internationales, à l'image de la Convention d'Espoo, signée en 1991, fixant l'obligation de conduire des évaluations d'impact, ou de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internatio-

nale entrée en vigueur en Albanie en 1996. Plus récemment, le transfert de normes s'est accentué à l'occasion du processus de préadhésion. M, une ingénieure environnementale d'une cinquantaine d'années, raconte les débuts incertains de son activité professionnelle. En 1994, ayant à peine terminé ses études de chimie industrielle, elle est nommée inspectrice de l'environnement auprès de l'Agence environnementale régionale et se remémore son impréparation : « Il n'y avait rien en place avant la chute du régime communiste, rien en écologie... Nous avons commencé à travailler sans avoir suivi de curriculum spécifique »¹. En vingt-cinq ans, les deux universités dominantes en matière de formation aux sciences expérimentales, l'université polytechnique de Tirana (UPT) et l'université agricole de Tirana (UBT), ont considérablement développé leurs offres. Elles proposent chacune une formation de licence et de master en ingénierie de l'environnement, complétée par la formation (licence puis master) en ingénierie agro-environnementale et en management de l'environnement de l'UBT. Il faut attendre la décision du Conseil des ministres n° 268 du 24 avril 2003 établissant une « certification de spécialisation en évaluation d'impact sur l'environnement et pour l'audit environnemental » pour que s'opère le début d'une distinction entre professionnels et profanes. Signe de la progressive reconnaissance officielle de cette profession par l'État albanais, cette certification n'est toutefois pas un critère d'appartenance au groupe ni une barrière à son entrée puisqu'elle n'est requise que pour réaliser des évaluations d'impact sur l'environnement (EIE). Enfin, les limites de ce groupe restent floues au regard des tâches et des compétences professionnelles qui restent encore partagées avec d'autres corps de métiers plus anciens, celui des ingénieurs (mesures physiques et chimiques, analyses de prélèvements...), des enseignants-chercheurs (élaboration d'un protocole de recherche, collecte et analyse de données) et des juristes (maîtrise de la législation sectorielle, veille juridique).

Plus généralement, le groupe des experts en environnement est très masculin (64 % des 35 acteurs de notre échantillon). Les hommes occupent majoritairement les postes de direction au sein des structures associatives et des entreprises de conseil. Les femmes sont plus rares aux postes de direction : dans notre échantillon, seules 5 femmes sont directrices exécutives, présidentes ou auto-entrepreneuses. Les experts en environnement ont en majorité entre 30 et 50 ans et cumulent déjà entre 5 et 10 années d'expérience

1. Entretien avec l'auteure, 27 septembre 2019.

dans le champ. Ils forment un contingent stable dans l'échantillon en ce que leur projet de famille les rend moins mobiles, à la différence des jeunes actifs, des stagiaires et des bénévoles (20 %), plus attirés par une carrière à l'étranger, qui s'inscrivent souvent dans une stratégie progressive d'émigration. Les 30 % restants sont les vétérans du groupe : âgés de plus de 60 ans, ils occupent généralement des postes de direction.

1.1. Les ingénieurs en environnement, de « vrais » techniciens ?

Le groupe des experts en environnement albanais est composé d'un premier segment constitué d'ingénieurs et de techniciens. Ceux-ci sont issus de formations directement liées aux enjeux environnementaux (ingénierie de l'environnement) ou de formations connexes (ingénierie hydrotechnique, ingénierie chimique, ingénierie du bâtiment et architecture, biologie, etc.). Néanmoins, l'exploitation de la base de données du ministère de l'Environnement publiée en janvier 2018 permet de mesurer la faible proportion des profils d'ingénieurs environnementaux « purs ». Sur les 590 experts en environnement (« *eksperti mjedisore* ») recensés, seuls 20 % d'entre eux ont suivi des études d'ingénierie environnementale. Aussi, on retrouve une majorité de profils plus classiques parmi lesquels ceux d'ingénieurs du BTP (16 %), d'agronomes (8 %), d'ingénieurs chimistes (7 %), d'ingénieurs en technologie hydraulique (4 %).

Ces experts sont employés pour exécuter des tâches d'analyse et de conseil. Ils accompagnent les activités industrielles (exploitation de ressources naturelles minières, construction d'infrastructures de transport et d'acheminement de carburant, production pétrochimique, gestion des déchets, etc.) susceptibles d'endommager la qualité environnementale des milieux naturels. Aussi, ils mesurent et évaluent les dégâts potentiels ou effectifs et formulent des conseils aux industriels pour prévenir les pollutions ou compenser les atteintes à l'environnement.

Les ingénieurs en environnement albanais sont engagés en tant que freelancers par des collectivités locales, comme Sazan Guri qui réalise l'évaluation d'impact stratégique (« *vleresimi strategjike mjedisore* ») de la commune de Klos (centre-est de l'Albanie). Ils sont aussi employés par de petites entreprises de conseil environnemental à l'image du studio Environmental Management Consultants (EMC) qui produit des services d'évaluation envi-

ronnementale pour de grandes entreprises du BTP comme AlBitumen Sh.A ou Gener2 ou pour de grandes firmes transnationales (Crédit Agricole, GDF Suez, Vodafone).

Or, les secteurs d'activités et les espaces professionnels dans lesquels évoluent des ingénieurs en environnement sont fortement politisés. Depuis les années 1990, les exécutifs de S. Berisha puis E. Rama ont soutenu le secteur de l'énergie hydroélectrique, de la construction et de l'exploitation minière en octroyant généreusement des contrats de concession et des licences environnementales à leurs alliés industriels, au grand dam des associations d'écologistes. Les ingénieurs en environnement, recrutés par de puissantes entreprises ou par des collectivités locales soutenant l'exécutif, font donc face à des pressions politiques. Comme le rappellent Carmin et Fagan au sujet de l'espace postcommuniste, la période de transition démocratique n'a pas permis de transformer profondément la fabrique de l'action publique environnementale et « la rupture attendue avec [...] la prise de décision étatique hiérarchique ne s'est pas produite » (2010). En Albanie, les ingénieurs en environnement ont la responsabilité professionnelle de donner un crédit technique et une légitimité scientifique aux projets industriels portés par l'exécutif et ses alliés industriels. Leur réussite professionnelle est donc liée à la détention d'un capital social relationnel qui dépasse la sphère strictement professionnelle, mais aussi à leur engagement partisan, à leur fidélité politique ainsi qu'à leur tolérance à l'égard des pratiques frauduleuses et transgressives (Lascoumes & Nagels, 2018). Leur dépendance vis-à-vis de l'élite politique est accrue par le fait que seul le ministère de l'Environnement est habilité à délivrer la certification d'expert en environnement. La trajectoire de l'actuelle ministre de la Santé et de la Protection sociale, Ogerta Manastirliu, illustre la porosité entre le segment des ingénieurs en environnement et l'élite politique. Diplômée de chimie à la faculté de Sciences naturelles de l'université de Tirana, elle est certifiée experte environnementale par le ministère de l'Environnement et nommée ministre par Edi Rama en 2017, en rétribution de son engagement militant au sein du Parti socialiste. En 2018, elle est accusée d'avoir plagié sa thèse de doctorat, consacrée au contrôle de la qualité environnementale de la tristement célèbre décharge de Sharr. À la différence d'autres personnalités politiques accusées de plagiat, Manastirliu a gardé sa place au Conseil des ministres. Ces « super experts certifiés qui savent tout » (Miho & Bego, 2016), ironisent deux chercheurs biologistes albanais, prennent leurs distances avec le principe de neutralité

politique et d'extra-territorialité (Lochard, 2013) vis-à-vis de l'État, garants de leur crédit technique². La relative proximité du segment des ingénieurs en environnement avec l'exécutif permettant d'accéder à des ressources économiques et sociales (emploi stable, rémunération correcte au regard des salaires albanais), les ingénieurs salariés ont peu de raisons d'interagir avec les acteurs européens et sont principalement investis dans les espaces locaux et national (Carmin, 2010).

1.2. Les ONGE, « promoteurs de l'ordre politique européen »³

Le deuxième segment du groupe des experts en environnement albanais est composé d'experts employés par des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE). Ces associations représentent une part minoritaire du tissu associatif albanais, dominé par des ONG spécialisées dans la protection des droits de l'homme. Les ONGE albanaises se mobilisent sur des thèmes couvrant la protection de la nature et de la biodiversité, la gestion durable des forêts, l'éducation à l'environnement ou le développement durable (REC, 2006). Le registre d'action de ces ONGE laisse une place majeure à l'expertise, au détriment de registres classiquement associés à l'engagement associatif comme le « scandale », le « nombre » (Offerlé, 1998) ou l'action politique. Elles développent principalement des activités visant à améliorer les connaissances scientifiques (récolte et analyse de données empiriques portant sur la faune, la flore, l'état des sols et des eaux) et à les disséminer (éducation environnementale, sensibilisation des communautés locales, médiatisation, publication dans des revues scientifiques, organisation de colloques). Aussi les employés sont-ils recrutés pour leurs savoir-faire techniques (tracking d'animaux sauvages, techniques d'observation et de comptage d'oiseaux, compétences relationnelles, etc.) et pour leurs connaissances scientifiques. Ils détiennent tous au moins un diplôme de master décerné par des universités européennes (Bologne, Copenhague, Montpellier, Marburg, Galway, Budapest, etc.). Comme à Bruxelles où

2. Ces dispositions rendent d'ailleurs le travail d'enquête plus difficile. Les ingénieurs interrogés sont plus soucieux de contrôler leur parole (refus de l'enregistrement, méfiance à l'égard de l'enquêteur, demande d'anonymat); ils craignent que leur témoignage ne leur coûte leur emploi ou leur réputation. Ainsi, après avoir appris que mon travail de recherche avait vocation à être publié, un ingénieur « senior » en environnement salarié d'une grande entreprise de BTP albanaise tenue pour proche de l'exécutif, s'est décomposé et a écourté abruptement notre rendez-vous après avoir demandé à être complètement anonymisé.

3. Selon l'expression de Philippe Aldrin et Dorota Dakowska (2011).

Cécile Robert (2012) évoque « la présence significative d'acteurs issus du monde universitaire au sein des groupes d'expert », en Albanie, les acteurs experts sont souvent multipositionnés à la croisée entre le secteur associatif et le champ universitaire. Les directeurs exécutifs des principales ONGE albanaises – Protection and Preservation of Natural Environment in Albania (PPNEA), Albanian Ornithology Society (AOS), Regional Environmental Center (REC) – sont titulaires d'un doctorat ou enseignent à l'université en parallèle de leur activité associative. Ces structures associatives se sont engagées sur la voie du « développement d'une expertise propre, à la fois quasi scientifique, à tout le moins technique, assise sur la connaissance – du droit, de la santé, de l'environnement, des sciences sociales... – mais aussi ancrée dans l'expérience de ceux qui se mobilisent ou pour qui l'on se mobilise » (Lochard & Simonet, 2009). À l'échelle de ce segment, on assiste à un renforcement des activités de production d'expertise au détriment de tâches liées à la mise en œuvre de projets (sensibilisation, mobilisation). En atteste l'intention d'Aleksandër Trajçe, directeur exécutif de PPNEA, qui entend transformer l'association en un « think tank écologiste » pour « monter en gamme ». Cette stratégie s'explique à la fois par la légitimité croissante de l'expertise auprès des acteurs politiques, administratifs et du grand public albanais, devenue une ressource importante pour assurer la victoire des mobilisations écologistes, mais également par la nécessité de combler les besoins de connaissance portant sur l'espace albanais, chroniquement délaissé par les financements de recherche.

En marge de leurs activités expertes, les ONGE albanaises peuvent aussi intervenir en tant qu'acteurs du déploiement des politiques publiques environnementales en exécutant des tâches de planification (rédaction de plans de gestion des déchets pour les municipalités, création juridique d'aires protégées), de mise en œuvre (programmes d'éducation à l'environnement et de formation des équipes enseignantes, financement des équipements des gardes forestiers employés par l'Agence nationale des espaces protégés) et de contrôle (monitoring de la mise en œuvre du moratoire sur l'abattage des arbres).

Sociologiquement, ce segment du groupe des experts en environnement se distingue par sa forte internationalisation. Souvent issus de la classe moyenne instruite ou de la petite bourgeoisie, ces acteurs ont hérité d'une culture internationale et s'en sont construit une à leur tour, fondée sur « la

maîtrise des langues, la connaissance de plusieurs pays, l'habitude de voyager, l'aisance dans les relations avec des étrangers » (Wagner, 2007). Ils ont pu saisir l'opportunité ouverte par le programme Erasmus Mundus pour se « mobiliser à l'échelle internationale » (Wagner, 2007). Leur expérience de mobilité internationale leur a permis d'acquérir ou de renforcer leurs compétences linguistiques, « une condition pour être un "expert qui compte" » (Douillet & De Maillard, 2010). En effet, l'écrasante majorité des experts du milieu associatif est polyglotte et maîtrise l'anglais comme l'italien, le français, le grec ou l'espagnol. Aussi, ce segment a développé un « habitus cosmopolite portant à considérer comme naturels la mobilité géographique, le passage d'une langue à l'autre, les relations entre différentes nationalités » (Wagner, 2007), dont il tire prestige et distinction sociale.

Ces dispositions à l'international expliquent la proximité cognitive et culturelle que ces experts associatifs entretiennent avec les fonctionnaires européens : comme ces derniers, « leur espace de référence intellectuel et affectif ne se limite pas aux frontières nationales » (Wagner, 2007). La période de mobilité estudiantine a contribué à construire leur identité européenne :

« Je pense que l'Albanie est plus européanisée grâce à l'émigration, grâce aux personnes qui sont allées en Europe et ont fait des allers et retours [entre l'UE et l'Albanie]. Beaucoup de gens ont été formés aux normes européennes parce qu'ils ont vécu là-bas. Beaucoup d'immigrants qui reviennent sont choqués par le fait qu'il n'y a pas de règles en vigueur en Albanie et ils s'en souviennent très bien à leur retour. [L'européanisation] vient de la pratique plus que du droit. »

(H., avocate en droit privé. Entretien avec l'auteure, 2 novembre 2018.)

Promoteurs de la cause européenne, les employés de PPNEA diffusent la législation européenne relative aux parcs naturels auprès des communautés rurales de la région montagneuse de Munela ou de la région lacustre de Prespa. Par leurs interactions avec les notables, enseignants et petites associations écologistes des régions très rurales du Nord-Est et du Sud-Est de l'Albanie, les experts associatifs fournissent un « travail d'enracinement social de l'idée européenne » (Aldrin & Dakowska, 2011). Leur travail illustre

la « continuité [des] valeurs, [des visions du monde] » entre les experts et les institutions européennes. En marge de leur activités professionnelles, les experts en environnement animent également des cercles de sociabilité europhile où ils promeuvent les valeurs européennes de mobilité, d'union dans la diversité ou de « dépassement du national » (Aldrin & Dakowska, 2011), à l'image du bénévolat de la *project manager* en charge de l'éducation environnementale à PPNEA, dans la vie de l'association Western Balkans Alumni Association (WBAA), qui regroupe les anciens élèves albanais du programme Erasmus Mundus.

Ce segment du groupe des experts en environnement est donc tout particulièrement doté en ressources cognitives et capitaux sociaux, nécessaires pour investir les espaces de discussion et de collaboration ouverts par la politique d'élargissement de l'UE en Albanie.

1.3. Les militants écologistes, des « experts » au service de la contestation politique

L'analyse du groupe des experts en environnement albanais fait émerger un dernier sous-groupe, le segment des experts militants. À la différence des experts professionnels, ingénieurs ou issus du secteur associatif, les militants s'impliquent pour protéger l'environnement bénévolement. La professionnalisation de leur activité d'expert n'est d'ailleurs pas une priorité puisqu'ils sont déjà investis dans de prestigieuses carrières (présentateur de télévision, enseignant à l'université, avocat, artiste peintre, vidéaste, etc.). Membres de la bourgeoisie intellectuelle albanaise, ces militants sont venus à la protection de l'environnement à partir de leur expérience subjective. Actifs, urbains et trentenaires, ils fréquentent les quartiers huppés qui bordent le parc du lac artificiel de Tirana. Aussi réagissent-ils avec indignation en apprenant la décision de la commune de Tirana d'y construire une aire récréative, au prix de l'artificialisation des sols. Les réfractaires au projet se regroupent informellement sous le nom de Citoyens pour le parc (*Qytetarët për Parkun*) à l'hiver 2015-2016 sur la base d'affinités préexistantes (amitiés liées à la faculté de philologie et de philosophie de l'université de Tirana) et de relations professionnelles – Ervin Goci, l'un des principaux militants, entraîne dans la contestation des étudiants auxquels il enseigne les sciences de la communication à l'UT. Leur approche des enjeux environnementaux laisse une large place aux considérations esthétiques (végétalisation), architecturales (rejet

de la bétonisation dans la métropole albanaise) et urbanistiques (augmentation de la proportion d'espaces verts par habitant). L'environnement y est défendu en tant que cadre de la vie urbaine et que producteur de services pour l'homme (purification de l'air, lieu récréatif).

Les revendications prennent un tour plus écologique dans un deuxième temps, lorsque ces militants, qui ne disposaient pas a priori de connaissances ni de savoir-faire techniques spécifiques au problème identifié, cherchent à légitimer leurs revendications en s'appuyant sur une expertise propre. Ils entendent ainsi se donner les moyens techniques de mettre en cause les résultats des experts dépêchés par la municipalité de Tirana pour construire le projet d'aménagement. Ici, les militants s'apparentent à la figure idéal-typique du « contre-expert », défini par Lochard et Simonet (2009) comme « porteur d'un savoir critique qu'il met au service de la dénonciation et de la contre-proposition ». Ils diffèrent d'autres experts associatifs disposés à collaborer avec les pouvoirs publics comme D., gestionnaire de projet pour une ONGE, qui confie que « nous devons parfois être amis avec le gouvernement si nous voulons réussir dans notre mission » (entretien réalisé le 7 juin 2019). Les militants contre-experts refusent d'interagir avec les administrateurs de la municipalité de Tirana, leur reprochant un style de gouvernance hiérarchique et autoritaire ainsi qu'une gestion opaque du projet (absence de consultations publiques, manque de transparence dans l'attribution du marché public). Au printemps 2016, confrontés à la fermeté de la mairie, les militants réinvestissent le registre de l'action politique en utilisant des instruments plus conflictuels : ils organisent des manifestations, occupent le chantier jour et nuit, orchestrent la médiatisation de leur contestation et, en dernier recours, consultent des députés de l'opposition ainsi que le Président de la République, Bujar Nishani, pour obtenir leur soutien.

Ces décisions stratégiques ont contribué à renforcer le clivage entre les segments du groupe des experts en environnement albanais, témoignant de la rivalité entre « entreprises associatives » (Loison-Leruste & Hély, 2013) concurrentes. Par leurs discours adversatifs, les militants écologistes se sont aliéné les ingénieurs en urbanisme de la municipalité de Tirana et ont fait fuir les experts associatifs qui craignaient que leur soutien ne compromette leur posture de neutralité (Robert, 2012) et la légitimité de leur participation au processus décisionnel.

Tableau 1. Typologie des experts environnementaux albanais

Segment du groupe	Type d'expertise	Rapport au pouvoir exécutif	Rapport aux institutions européennes
Ingénieurs de l'environnement	Évaluation et surveillance des activités industrielles	Conformité	Distance
Militants écologistes	Contre-expertise	Opposition	Ambivalence
ONG environnementales	Collecte de données et conduite de projets pilotes	Neutralité partenariale	Dépendance

La diversité des profils et des définitions de l'expertise ne permet pas de concevoir le groupe des experts en environnement albanais comme une catégorie socio-professionnelle stable et distincte. Tout au plus s'agit-il d'un univers vague à la croisée de plusieurs champs (industriel, académique, associatif), un « champ faible » (Topalov, 1999). Aussi les segments du groupe ont-ils souvent recours au soutien d'acteurs extérieurs, privés et publics, nationaux comme internationaux, pour renforcer leurs positions respectives dans ce champ et pour légitimer leur pratique de l'expertise.

La structuration de ce groupe pose alors avec acuité la question de son autonomie, tant au plan cognitif et énonciatif (Aldrin & Dakowska, 2011), qu'au plan financier, organisationnel et politique. Le processus de préadhésion à l'Union européenne, qui affecte les trajectoires des acteurs du groupe, permet-il le renforcement de leur position ? Quels sont les effets de la perspective européenne sur un groupe structurellement minoritaire dans le processus décisionnel ?

2. DES EXPERTS RENFORCÉS PAR LA PERSPECTIVE D'ÉLARGISSEMENT ?

2.1. Un groupe sous perfusion économique

À l'image de l'ensemble de l'espace postcommuniste, les segments associatif et militant du groupe des experts en environnement albanais sont confrontés à une situation de rareté aiguë des ressources financières. Au niveau organisationnel, les associations écologistes font face à une vulnérabilité financière structurelle faute de culture d'adhésion et de dons de la part des particuliers (Börzel & Buzogany, 2010). À l'échelle individuelle, les experts associatifs en environnement sont des actifs précaires. Pour les

jeunes experts et consultants, l'accès à l'emploi est difficile : le chômage des 15-29 ans oscille autour de 25 % sur la période 2015-2019 (Instituti i Statistikave, 2019). Cette instabilité structurelle se traduit par un recours massif à la pluriactivité : 48 % de notre échantillon cumulent une deuxième activité professionnelle, principalement l'enseignement dans le supérieur, le tourisme, le commerce à distance ou les services juridiques. Pour près de 60 % des experts pluriactifs, l'expertise est même secondaire en termes de salaire comme de volume horaire de travail.

L'instabilité financière de ce groupe pose donc les bases d'une relation de dépendance aux ressources européennes. Les dons européens proviennent directement des institutions européennes au travers de l'Instrument de préadhésion (IPA), de programmes de coopération territoriale européens (Interreg Mediterranean) ou de programmes spécifiquement destinés aux enjeux environnementaux (Natura 2000). Ils sont aussi, bien qu'en moindre mesure, octroyés par les États membres de l'UE au travers de leurs agences de coopération au développement (GIZ pour l'Allemagne, SIDA pour la Suède, AFD pour la France ou le Netherlands Development Cooperation pour les Pays-Bas). Finalement, une dernière partie des flux financiers européens sont débloqués par de grandes ONGE européennes comme Euronatur (Allemagne), MAVIA (Suisse) ou Birdlife International. Parmi les rares données quantitatives récentes qui mesurent la part des financements européens dans le budget des ONGE albanaises, le Regional Environment Center albanais (REC, 2006) montre que les financements étrangers dépassent les ressources nationales (subventions publiques et dons des particuliers), qui sont en baisse entre 2001 et 2006, et représentent la ressource financière principale pour 59 % des ONGE albanaises. S'il n'est pas possible de consulter leur comptabilité pour affiner la proportion précise des financements européens dans leur budget annuel, les principales associations écologistes albanaises productrices d'expertise en environnement sont globalement « *donor-dependent* ».

L'accès aux ressources européennes des ONGE albanaises produit des effets économiques à l'échelle individuelle : les acteurs experts peuvent prétendre à un contrat salarié à plein temps. Cette opportunité leur permet alors de s'inscrire dans une trajectoire socio-économique ascendante. En effet, le salaire net moyen d'un expert ou consultant en affaires environnementales est compris entre 700 et 800 euros, soit près du double du salaire moyen brut

albanais (420 euros pour le dernier trimestre de 2019) et du salaire moyen brut des professions scientifiques et techniques (470 euros pour le dernier trimestre de 2019 ; Istituti i statistikave, 2020). Pour ces experts, jouer le jeu de l'Europe permet de résoudre pour un temps la question de leur survie économique en accédant à la classe moyenne supérieure de la société albanaise.

Au-delà des effets strictement économiques, la dépendance aux financements européens des acteurs associatifs produit aussi une conformation stratégique à l'agenda sectoriel européen. En effet, les institutions européennes pratiquent la « conditionnalité financière » (Aldrin & Dakowska, 2010) : elles n'allouent des financements qu'aux projets qui concrétisent les objectifs généraux de la politique publique environnementale. Elles s'assurent de l'utilisation conforme des financements en établissant des indicateurs chiffrés et tangibles auxquels les bénéficiaires doivent se référer pour démontrer que leurs activités progressent suivant les priorités et le calendrier convenu. Faute d'indépendance financière, les ONGE des pays en cours d'adhésion à l'UE sont donc contraintes de s'adapter à la rigidité des demandes institutionnelles pour espérer décrocher un financement : « Plutôt que d'établir des programmes ou de s'engager dans des formes innovantes d'activisme, les priorités et les répertoires tactiques des ONG environnementales ont été façonnés par les priorités de l'UE et les éléments de l'acquis à mesure que les pays se dirigeaient vers l'adhésion » (Hicks, 2004, p. 224). Cette adaptation fonctionnelle relève d'un calcul rationnel coût-bénéfice : les experts porteurs de projet s'assurent en amont de la compatibilité de leur proposition avec la méthodologie et les attentes des bailleurs européens pour amortir le temps investi à rédiger le projet, ce que Carmin & Fagan (2010, p. 697) décrivent ici : « Les organisations environnementales [...] sont motivées par la recherche de ressources et sont disposées à aligner leurs styles administratifs et leurs priorités sur celles des bailleurs de fonds afin de garantir leur stabilité et leur survie. » En Albanie, les ONGE spécialisées dans la conservation de la biodiversité (INCA, PPNEA, AOS) se sont ainsi concentrées sur la gestion de projets transfrontaliers pour saisir les opportunités financières ouvertes par le fléchage de l'Instrument de préadhésion vers les enjeux de gestion transfrontalière des espaces naturels (IPA Cross Border Cooperation). Au plan managérial, la dépendance financière aux ressources européennes contraint les acteurs à amender leurs routines professionnelles : usage de logiciels et d'instruments de calcul conseillés par les fonctionnaires européens, planification pluriannuelle des projets, activités

de *team building* et de *reporting*. L'eupéanisation du travail des experts associatifs se lit également au travers de la reprise d'éléments de langage institutionnels (« *capacity-building* », « *empowerment of grass-root organizations* ») et de la mobilisation des conceptions et notions cardinales du référentiel sectoriel européen en matière environnementale à l'image du « *rationalisme administratif* », de la « *modernisation écologique* » (Dryzek, 2005) comme solution à la crise climatique ou de l'approche économiciste de la biodiversité. Plus largement, les acteurs experts et consultants albanais s'accordent avec le référentiel cognitif européen global qui favorise le registre de l'expertise plutôt que « le registre du nombre (manifestations, rassemblements, pétitions, etc.) » (Michel, 2007) et témoignent peu d'intérêt pour la compétition politique menée aux échelles nationale et locale. En somme, les acteurs experts et consultants de l'environnement se reconnaissent dans le modèle européen de la gouvernance participative, technique et consensuelle, celle d'une « *policy without politics* » qu'évoque Vivien Schmidt (2006).

Réciproquement, la stratégie de conditionnalité financière permet aux institutions européennes de sélectionner des acteurs compatibles avec leurs priorités politiques, leur référentiel cognitif sectoriel et leur propre conception de l'expertise environnementale, ce qui contribue à une « *homogénéisation par la contrainte* » et « *un encadrement des entreprises de promotions des agents extérieurs* » (Aldrin & Dakowska, 2010). Cette sélection par la contractualisation des acteurs associatifs albanais produit une sur-concentration des financements alloués à un nombre restreint de problèmes publics (gestion des déchets, éducation à l'environnement), au détriment de besoins identifiés par les segments associatif et militant du groupe des experts. Les militants du groupe Citoyen pour le parc formulent, par exemple, des demandes de soutien et de prise de position politique auprès de la délégation européenne de Tirana au printemps 2016. Or, la nature soudaine du conflit ne coïncide pas avec la temporalité longue de la programmation financière de la Commission européenne, pas plus que l'objet du conflit ne constitue une priorité aux yeux du responsable des affaires environnementales de la délégation, un diplomate français issu du Service européen d'action extérieure, à la différence de « *vrais problèmes environnementaux* » (A, le 15 avril 2016) identifiés par la Commission européenne. Incapables de mobiliser les représentants européens sur le terrain, les experts en environnement se trouvent particulièrement impuissants, en l'absence de financements nationaux « qui

pourraient combler les fossés créés par la stratégie des bailleurs internationaux » (REC, 2006).

La dépendance financière aux dons et subventions européennes contribue enfin à « mettre en concurrence » (Loison-Leruste & Hély, 2013) les segments du groupe des experts en environnement. En effet, les opportunités financières européennes créent des hiérarchies entre les acteurs du groupe, notamment les ONGE, d'une part, qui disposent de salariés formés au portage de projet et capables de réaliser une veille financière continue, et d'autre part, les collectifs de militants écologistes qui se mobilisent à l'occasion d'une affaire ou d'un conflit imprévisible, à contre-temps du calendrier des bailleurs européens. Plus encore, la concurrence pour les ressources financières européennes renforce les hiérarchies préexistantes dans le segment des ONGE. Les plus établies d'entre elles jouissent d'un avantage comparatif parce qu'elles disposent d'un capital humain étoffé, d'un réseau de relations politiques national comme international qui tire parti de leur localisation dans la capitale politique du pays. Elles peuvent aussi se prévaloir d'une expérience en matière de conduite de projet sur l'ensemble du territoire national. À l'inverse, les associations écologistes implantées dans les villes moyennes ou les zones rurales reculées pâtissent de leur envergure modeste, de l'éloignement des centres de pouvoir et du manque chronique de ressources matérielles et symboliques pour se maintenir dans la course aux financements. Il en va ainsi, par exemple, de la Fédération des forêts et pâturages communaux de la région de Dibër, animée péniblement par un seul membre au travers d'une page Facebook peu garnie.

2.2. L'UE, une structure d'opportunité professionnelle ?

Si l'accès aux financements européens est réservé aux *happy fews*, d'autres types de ressources européennes restent disponibles pour les experts en environnement. En effet, la préparation de l'adhésion de l'Albanie et la mobilisation des acteurs européens dans la mise à l'agenda des enjeux environnementaux encouragent le renforcement des compétences, connaissances et pratiques des experts en environnement, conformément au processus d'« expertification » mis en évidence par Lochard & Simonet (2009). Le segment des ingénieurs en environnement subit ce processus plus qu'il n'y adhère. Ingénieure pour une grande entreprise de BTP, M. s'impatiente de l'accroissement des savoirs procéduraux requis pour pratiquer son activité

à partir de la transposition en 2011 de la Directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement : « l'UE nous demande de nous adapter tout le temps à de nouvelles normes, de nouveaux règlements. C'est difficile de travailler dans ces conditions »⁴.

Les militants écologistes, de leur côté, s'engagent volontiers dans l'approfondissement autodidacte de leurs connaissances et de leurs compétences sectorielles, au gré de leurs besoins. Le renforcement de leur expertise apparaît nécessaire pour assurer la réussite d'une mobilisation jusqu'alors infructueuse : en mars 2016, les militants du groupe Citoyens pour le parc décident de s'approprier les connaissances de base de l'urbanisme durable pour en reprendre les notions et arguments principaux, nécessaires à la constitution du dossier de contre-expertise. Ce « militantisme de dossier et de contre-expertise » (Ollitrait, 1996) oscille entre la revendication profane, fondée sur l'expérience individuelle (photographies du parc à plusieurs périodes), et le savoir professionnel, empruntant à la science institutionnelle ses codes et ses méthodes (cartographie des espaces verts de la capitale, calcul de la proportion des espaces verts par habitant de Tirana, etc.). En avril 2016, ce processus d'expertification s'intensifie avec la décision d'attaquer la municipalité de Tirana devant le tribunal administratif, sur la base d'un argumentaire tiré du droit international et du droit européen. Les militants estiment que le chantier est illégal parce qu'il n'a pas fait l'objet d'une consultation citoyenne large alors même qu'il touche à l'intégrité d'une zone d'intérêt national, la Couronne verte de Tirana. Ils prennent alors appui sur la Convention internationale d'Aarhus (signée par l'Albanie en 1998 et ratifiée en 2001) qui consacre trois droits fondamentaux, l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement, pour les citoyens et les associations les représentant. Comme l'explique une militante, avocate de profession, les plaignants entendent créer un précédent en droit environnemental en forçant le système judiciaire albanais à reconnaître la légalité d'une plainte posée par des citoyens ordinaires :

« Nous avons établi le principe que dix citoyens de Tirana peuvent aller contre un acteur public [...] c'est pourquoi j'ai voulu et insisté pour [aller au tribunal]. C'est pourquoi nous avons suivi toutes les étapes de la Convention d'Aarhus, nous avons déposé les demandes

4. Entretien avec l'auteur, 27 septembre 2019.

d'information et les demandes de consultation publique. [À la fin du procès], la communauté juridique était très heureuse parce que nous pouvions créer un tel précédent. »

(H., entretien avec l'auteure, 2 novembre 2018.)

Par ailleurs, la stratégie juridique des plaignants puise aussi dans le droit européen en utilisant les dispositions de la directive européenne 2004/35/CE « sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux », transposée dans l'ordre juridique albanais par la loi n°10 431 du 9 juin 2011 « pour la protection de l'environnement ». Cependant, le tribunal déboute les contre-experts, jugeant que ni les bases légales ni les preuves constitutives du dossier « ne permettent de prouver l'existence d'un dommage sérieux irréversible et immédiat » (« *Vendim për shqyrtimin e kërkesës për sigurimin e padisë* », tribunal administratif de Tirana, 26 avril 2016). Si l'outil juridique international et européen ne s'est pas révélé efficace dans la bataille contre la municipalité de Tirana, les contre-experts militants ont néanmoins acquis des connaissances juridiques solides qu'ils ont pu mettre à profit à l'occasion de nouvelles mobilisations écologistes.

L'expertification du groupe est enfin permise par des expériences de socialisation transnationale par lesquelles les experts se familiarisent et s'approprient les pratiques, instruments et outils de leurs pairs européens. Le réseau de sociabilité des experts se construit par le biais de coopérations ad hoc avec les antennes régionales des principales organisations environnementales transnationales (WWF, Greenpeace, Birdlife). Les liens se renforcent à l'occasion de projets de coopération : les experts de PPNEA ont collaboré avec les experts ornithologues de la Bulgarian Society for the Protection of the Birds (BSPB) pour réaliser l'inventaire des espèces d'oiseaux nicheurs de la zone lacustre de Vlora-Narta, dans le cadre d'un projet financé par le Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF), fonds international abondé par de grands bailleurs (AFD, UE, Banque mondiale, etc.). Leur collaboration a permis de former les experts albanais aux méthodes scientifiques de comptage ornithologique. La participation des experts albanais aux réseaux transnationaux européens et internationaux de politique publique environnementale (Environment and Climate Change Regional Accession Network, Themis Network, réseau informel de l'Europe centrale et orientale consacré à la gestion des ressources naturelles et au développe-

ment du droit environnemental) est une troisième occasion déterminante pour se forger une crédibilité professionnelle auprès des pairs, même si le terrain albanais reste l'espace privilégié de l'accumulation de capital social européen et de l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles. En effet, la préparation de l'adhésion par la délégation de l'UE est le canevas de réunions de consultation en vue de la préparation du Rapport d'avancement annuel, d'audits conduits par la délégation auprès des bénéficiaires des financements européens, de conférences et journées de travail thématiques tenues à la House of Europe de Tirana, ou même de célébrations culturelles (Europe Day, animé par la délégation, réceptions organisées par les ambassades européennes). En outre, le partage de loisirs communs (sports de plein air) et la fréquentation des mêmes espaces récréatifs, comme le salon de thé de l'Hôtel Tirana International, contribuent à entretenir la vitalité du réseau relationnel des experts en environnement.

Pourtant, l'acquisition de compétences supplémentaires au contact d'experts étrangers ne suffit pas à légitimer, aux yeux de l'exécutif albanais, la participation des acteurs experts en environnement au processus décisionnel. Les compétences professionnelles et ressources spécifiques détenues par le groupe des experts en environnement ne trouvent pas de traduction directe dans l'arène politique nationale ; elles n'équivalent pas à une capacité d'influence ni ne constituent de capital politique. En effet, les rapports entre la société civile et l'État sont historiquement distendus et souffrent encore de l'héritage autoritaire de la période hoxhienne. À la différence de l'Europe centrale et orientale où la société civile environnementale peut se prévaloir d'une histoire de mobilisations collectives et de pratiques culturelles arrimées à l'élaboration intellectuelle de la notion d'environnement et de nature, les mouvements écologistes des Balkans occidentaux en sont encore à leurs balbutiements (Fagan & Sircar, 2010). En Albanie, l'État communiste a manifesté une très forte hostilité à l'égard des associations et activistes écologistes et exercé une pression politique constante contre ce groupe : « le gouvernement a pu affirmer un niveau fondamental de contrôle sur de nombreuses formes d'activité sociale et culturelle » (Carmin & Fagan, 2010, p. 691). La méfiance étatique à l'égard de ce groupe a persisté après la chute du régime, empêchant la construction d'une relation partenariale (Fagan, 2004) et contribuant à tenir éloignés de la fabrique de l'action publique environnementale les acteurs experts albanais.

Ces derniers nouent alors des alliances transnationales pour compenser leur marginalité sur la scène politique nationale. Cette stratégie est d'ailleurs commune aux experts à l'échelle de l'espace post-soviétique, comme en Russie, où Laura A. Henry (2010, p. 759) montre que « les liens et les réseaux transnationaux sont souvent établis lorsque les structures d'opportunité nationales sont limitées et que le manque de réceptivité des institutions étatiques crée des conditions qui conduisent les environnementalistes à chercher des alliés en dehors de leurs frontières ». En Albanie, les experts se saisissent des opportunités liées au processus d'adhésion, période où l'UE dispose d'un surcroît d'influence face à l'exécutif national en raison des rapports de pouvoirs déséquilibrés caractéristiques des négociations d'adhésion. Le recours au soutien politique de l'UE par les acteurs experts reflète plus largement la position dominée qu'occupe l'Albanie dans le système des échanges internationaux. Petit pays subissant la mondialisation, l'Albanie « réalise ses transactions à l'étranger » (Wagner, 2007), des transactions « unilatérales » car les acteurs importent et adoptent les « évolutions internationales dont ils osent rarement dévier » sans parvenir à exporter ni influencer leurs partenaires étrangers. La stratégie du recours au soutien politique européen pour intercéder auprès de l'exécutif est donc structurelle.

Les acteurs experts ont pu solliciter les représentants de l'Union européenne détachés en Albanie, connaisseurs du contexte national et disposant d'un poids considérable dans l'arène médiatique et politique albanaise. En 2018, les experts associatifs de l'Albanian Ornithological Society (AOS) organisent par exemple une visite de la zone humide Divjaka-Karavasta pour Romana Vlahutin, cheffe croate de la délégation de l'UE. Cette visite vient apporter crédit et légitimité politique au combat que l'association mène contre un projet d'aménagement touristique de grande ampleur porté par le gouvernement Rama. L'intercession de la délégation, qui fait écho aux positions de la Commission et du Parlement européen, contribue à faire reculer l'exécutif sur ce dossier. Les acteurs experts ont aussi fait appel au soutien des administrateurs bruxellois, fonctionnaires de la Commission européenne, eurodéputés de la Commission des Affaires étrangères, à qui ils demandent de prendre position officiellement. Si ces acteurs jouissent d'une moindre notoriété individuelle en Albanie, leur soutien est porteur d'un poids symbolique considérable en ce qu'ils incarnent les institutions européennes. En 2019, un groupe d'experts albanais réussit à venir alerter le groupe GUE/NGL du Parlement européen sur la crise albanaise des centrales hydroélec-

triques dont la construction connaît une augmentation exponentielle, sous l'impulsion des gouvernements successifs et des intérêts privés des secteurs de l'énergie et de la construction. Ces experts, représentant un vaste panel (ONGE, médias indépendants, université publique et collectifs militants) ont pu capitaliser sur leur rencontre avec les eurodéputés Knut Fleckenstein (S&D, rapporteur sur l'Albanie au Parlement européen) et Eduard Kukan (PPE, président de la commission parlementaire Stabilisation et association EU-Serbie et membre de la commission parlementaire Stabilisation et association UE-Albanie) pour faire entendre leurs inquiétudes concernant les risques que ces infrastructures font courir aux écosystèmes protégés, notamment dans les zones les plus médiatisées de Valbona et Kalivaç. Leurs positions et leurs demandes sont en effet reproduites dans les rapports institutionnels de la même année, avec une insistance et une précision qui étaient absentes des rapports précédents :

« Environ 20 % des contrats de concession (plus de 500) sont situés dans des zones protégées, et certaines usines ont eu un impact significatif sur la biodiversité locale. Les projets de futures usines ont suscité des débats et des protestations sur la nécessité de tenir compte des considérations écologiques et des droits relatifs à l'eau. Des doutes ont été exprimés quant à la qualité des évaluations environnementales stratégiques (EES) et des études d'impact environnemental (EIE) réalisées sur les projets énergétiques. »

(Commission européenne, 2019, p. 74).

Cette mobilisation transnationale a permis de faire reculer le gouvernement en janvier 2020, par la voix de la ministre de l'Infrastructure et de l'Énergie, Belinda Balluku, qui suspend la construction de nouvelles centrales et demande de réévaluer les 182 contrats de concession déjà conclus avec les investisseurs albanais. Ces exemples montrent combien le capital social européen produit des gains collectifs puisqu'il permet à un groupe marginal d'acquies progressivement une légitimité institutionnelle à participer à la construction de l'action publique. Témoin de l'amorce d'un tournant participatif dans le voisinage européen, « le regain de considération pour la parole, les opinions ou les initiatives des eurocitoyens "ordinaires" a paradoxalement d'abord bénéficié aux promoteurs non institutionnels mais traditionnels de l'idée européenne » (Aldrin & Dakowska, 2011).

Cependant, l'appropriation des ressources européennes par les experts en environnement albanais, leur expertification et leur légitimation sous l'égide européenne sont trois processus circonscrits au terrain albanais. À la différence de la population des experts en affaires européennes de Bruxelles, caractérisée par sa « multipositionnalité simultanée ou séquentielle [...] dans les milieux institutionnels (Commission et agences européennes) et non institutionnels (entreprises sous contrat avec la Commission, lobbys, think tanks européens) » (Aldrin & Dakowska, 2010), les experts en environnement albanais investissent rarement les arènes institutionnelles et politiques bruxelloises qu'ils se contentent de visiter occasionnellement. Leur présence a pour seul but le témoignage de la réalité empirique du terrain albanais sans aller de pair avec l'exercice d'un pouvoir décisionnaire sur les enjeux dont ils sont experts. Ainsi, la thèse de l'« indifférenciation des positions intra et extra-institutionnelles pour qualifier les espaces de collaboration entre les agents centraux de l'Europe politique et divers milieux d'activités périphériques » (Robert & Vauchez, 2010) ne paraît pas pouvoir être étendue au cas albanais. Nous formulons l'hypothèse que la phase de préparation de l'adhésion ne permet pas aux acteurs experts de jouir d'une position aussi institutionnalisée que leurs pairs européens (Douillet & De Maillard, 2010). Les experts de la phase de préadhésion se trouvent vraisemblablement hors de portée des organes communautaires, dans l'attente de leur assimilation officielle et donc particulièrement soumis aux hiérarchies professionnelles entre le centre bruxellois et les marges du Sud-Est européen. Sur l'ensemble de l'échantillon des experts en environnement albanais, un seul individu a pu circuler de l'univers professionnel de l'expertise en environnement à l'espace institutionnel européen. Edvin Pacara, trentenaire, promeut l'élargissement de l'UE à l'Albanie à travers ses effets escomptés sur l'environnement albanais en tant que directeur exécutif du think tank Institute for Environmental Policy à Tirana entre 2008 et 2018. Entre-temps, il est stagiaire au Parlement européen pour le compte d'un député Vert et membre de la Federation of Young European Greens. Il est recruté en 2018 par la délégation de l'Union européenne de Tirana pour remplacer le gestionnaire de programme pour l'environnement, le climat et l'énergie, muté en Serbie. Pacara attribue d'ailleurs sa promotion à sa connaissance du fonctionnement des institutions européennes et à l'expérience acquise lors de son « passage par Bruxelles » (Aldrin & Dakowska, 2010), plutôt qu'à son importante expertise sectorielle. La circulation des acteurs experts entre l'espace national et européen est donc particulière-

ment limitée, parce que les capitaux sociaux et professionnels accumulés dans l'univers professionnel albanais ne sont pas adéquats pour assurer un accès à celui des organisations communautaires.

Dépendance financière, « expertification » et légitimation sont les trois effets principaux de l'influence des institutions européennes et du processus d'intégration communautaire sur les acteurs experts en environnement. S'ils peuvent tirer des profits de leur coalition avec l'UE et sont rétribués pour leur travail de promotion de la cause européenne, ils n'en restent pas moins des acteurs dominés à l'échelle nationale et dépendants de l'agenda stratégique européen. Comment les acteurs experts font-ils face à cette relation transnationale complexe, qui mêle la contrainte aux bénéfices ? Leur autonomie stratégique et discursive peut-elle persister, même marginalement ? Comment ce groupe d'acteurs gère-t-il les mécontentements et les frustrations que génère inévitablement la réponse partielle de l'UE à l'expression de leurs besoins professionnels et politiques ?

3. LES EXPERTS ENVIRONNEMENTAUX FACE À LA POLITIQUE EUROPÉENNE : ENTRE CONTESTATION ET DISTANCIATION

Nous explorerons les modalités d'expression des frustrations professionnelles et politiques des experts en environnement au travers de la réflexion que mène A. Hirschman dans son ouvrage séminal *Exit, Voice and Loyalty Responses to decline in Firms, Organizations and States* (1970). Celui-ci y analyse les recours disponibles pour les individus mécontents et déçus de l'organisation dans laquelle ils évoluent, qu'il s'agisse d'une entreprise dont la qualité du produit laisse à désirer ou d'une administration publique dont la gestion et les orientations politiques heurtent les attentes des agents qui la peuplent. Hirschman distingue principalement deux voies, *voice* ou *exit*, l'expression ou la prise de distance. Ces deux schèmes éclairent avec profit les attitudes que les acteurs experts ont pu adopter pour trouver une solution à leurs insatisfactions vis-à-vis des institutions européennes.

3.1. Les contestations de la gouvernance européenne en Albanie

Certains acteurs du groupe des experts en environnement ont en effet choisi de parler publiquement des difficultés qu'ils rencontrent dans leur collaboration avec les institutions communautaires et les frustrations qu'elles

engendrent. Cette démarche fait écho à l'option « *voice* » chez Hirschmann qui recouvre l'expression discursive d'un mécontentement visant à alerter la chaîne hiérarchique de l'existence d'un problème pour espérer inciter les responsables à interroger leur produit ou leur politique et, *in fine*, y apporter des modifications :

« Les clients de l'entreprise ou les membres de l'organisation expriment leur mécontentement directement à la direction ou à une autre autorité à laquelle la direction est subordonnée ou par une protestation générale adressée à toute personne qui se soucie d'écouter : c'est l'option de la voix. »

(Hirschman, 1970, p. 4.)

Dans le cas albanais, les acteurs experts les plus proches des administrateurs européens choisissent d'exprimer leurs insatisfactions à l'encontre de la mise en œuvre de la politique européenne environnementale.

Le premier sujet de protestation concerne les effets indirects causés par leur dépendance aux ressources européennes. Ces protestations sont partagées à travers l'espace post-soviétique où les experts en environnement témoignent des effets délétères du court-termisme des financements européens qui les empêchent d'en tirer des bénéfices durables :

« L'inconvénient du financement de l'UE pour les ONG environnementales par rapport à l'assistance offerte par d'autres donateurs étrangers est que les projets sont invariablement à court terme et non renouvelables et que les organisations ne peuvent pas facilement utiliser les subventions de projet de l'UE pour développer leurs capacités internes. »

(Carmin & Fagan, 2010, p. 699.)

En Albanie, certains experts associatifs dépendants des bailleurs européens relayent ces mêmes insatisfactions : ils regrettent que l'europanisation de leurs pratiques professionnelles et de leur habitus de groupe doive s'accompagner d'incohérences et de lourdeurs bureaucratiques. En effet, les comités de sélection de projet, dans lesquels siègent des fonctionnaires européens, leur apparaissent comme une boîte noire peu transparente. D. raconte sa confusion au sujet des modalités concrètes d'évaluation de la qua-

lité des projets soumis : après avoir soumis et mis en œuvre avec succès le premier projet transfrontalier de cogestion du lac de Shkodra, financé par le programme IPA *Cross Border Cooperation Albania-Montenegro*,

« nous avons fait de nombreuses demandes dans le cadre du même programme, avec des projets qui étaient encore meilleurs que le premier, mais cela n'a plus jamais fonctionné. On ne sait pas très bien pourquoi. Nous pensons que quelque chose s'est produit au sein du Comité mixte d'État ou de la Commission, qui évaluent les propositions. Ils ont seulement envoyé une lettre dans laquelle ils nous ont dit que même si le projet était bon, ses points étaient bien en deçà du niveau de qualification [mais nous ne savions pas] quels étaient les points faibles ou les points forts de nos propositions ».

(Entretien avec l'auteure, 7 juin 2019.)

Les experts associatifs se désolent de voir autant d'heures de travail consacrées à la préparation d'un projet finir gâchées, ne réussissant pas à tirer les conclusions de leurs échecs pour augmenter leurs chances d'obtenir un nouveau financement. D. souligne enfin avec amertume le contraste entre la rigueur des exigences européennes en matière de compatibilité et l'absence de suivi et d'accompagnement pendant la phase de mise en œuvre du projet, qu'elle attribue aux effets du *turn-over* des fonctionnaires de la délégation.

Le deuxième sujet de critique concerne la nature des relations politiques que les institutions européennes entretiennent avec l'exécutif albanais et leurs conséquences sur le travail des experts en environnement. En effet, ces acteurs attendent avec beaucoup d'espoir que la délégation européenne ou la Commission soutiennent leurs positions et contraignent l'exécutif à respecter l'expertise des acteurs extra-institutionnels, à rester fidèle aux engagements législatifs pris, à clarifier l'attribution des nouvelles compétences et à libérer de nouveaux crédits budgétaires pour mettre en œuvre les directives transposées, bref à exercer une pression politique et technique sur l'exécutif albanais. Or, leur déception et leur incompréhension sont grandes lorsque les acteurs institutionnels européens font primer le respect de la souveraineté de l'État candidat, au prix d'interventions qu'ils jugent trop intrusives. N., directeur exécutif d'ONGE, s'agite en se souvenant :

« Quand est arrivée la délégation européenne et ses différentes équipes dans le cadre du rapprochement de la législation albanaise du chapitre 27, nous, les organisations de la société civile, avons expliqué les problèmes et cherché à ce que [les Européens] fassent pression de manière très forte sur le gouvernement, sur le Parlement, pour beaucoup de sujets. Mais ces hommes politiques [européens] ne peuvent pas faire pression autrement que graduellement du moment que le gouvernement est l'élément principal de tout dossier. »

(Entretien avec l'auteure, 28 mai 2019.)

Une autre experte, impuissante, décrit la stratégie européenne en matière d'adoption de l'acquis environnemental :

« Sur le plan de la procédure, à ce stade, ils n'approfondissent pas. [Cela viendra plus tard]. Je pense que c'est aussi un choix pragmatique, une chose politique. [Mais] il faudrait investir beaucoup de ressources pour tout vérifier [c'est-à-dire la mise en œuvre de chaque chapitre]. »

(Entretien avec l'auteure, 28 mai 2019.)

Ces enquêtés peinent à accepter qu'une institution internationale, si puissante à leurs yeux, puisse ainsi consentir à auto-limiter sa puissance transformative (Börzel & Risse, 2009).

La dernière série de critiques cible le caractère incertain du processus d'élargissement et ses effets délétères sur l'adhésion des citoyens albanais à la cause européenne. Le décalage régulier de la date d'ouverture des négociations d'adhésion contribue à faire douter les acteurs experts du bénéfice réel de leur investissement au service de la promotion du projet européen en Albanie en l'absence d'un engagement réciproque et clair de la part de l'UE. N. martèle avec impatience :

« Cela fait quatre ans que l'on dit : on ouvre [les négociations] aujourd'hui, on les ouvre demain, on dit qu'on les ouvre puis on les repousse [...] Tu as fait ton travail et l'UE te repousse jusqu'en en novembre, jusqu'en janvier, pour mars. Et cela ça a créé, pas chez les gens simples, mais chez nous, qui regardons la situation,

de la méfiance. Il y a une conviction générale que les négociations ne seront pas ouvertes parce que l'UE n'a pas pour obligation de procéder à l'élargissement [...] Alors on perd confiance, ce ne sont plus simplement les gens simples qui sont victimes des mensonges des politiciens, ce sont tous les citoyens [albanais] à qui l'UE ment. »

(Entretien avec l'auteure, 28 mai 2019.)

L'option « *voice* » permet ici aux experts albanais collaborant avec les organes communautaires de tenter de peser sur l'agenda européen, sur les pratiques professionnelles exportées par l'UE afin de les réformer à la mesure de leurs besoins. L'exercice de leur autonomie discursive vise à négocier les contraintes posées par les conditionnalités politique et financière, sur un registre non conflictuel. Si leur diatribe laisse transparaître la colère et le désespoir d'acteurs qui se sentent abandonnés par l'UE, ces derniers n'en viennent pourtant pas à se désolidariser de l'UE ni de sa politique d'élargissement, l'institution restant toujours légitime et crédible à leurs yeux. Hirschman fournit une explication théorique convaincante de ce constat en soulignant que l'option « *voice* » est d'autant plus choisie par les individus qu'ils sont loyaux envers l'organisation qu'ils blâment (Hirschman, 1970). Ne pouvant se résoudre à accepter un service dégradé ni à quitter une situation professionnelle qu'ils valorisent, les employés loyaux tentent donc plus longtemps et avec plus d'énergie, d'avoir une prise sur le dysfonctionnement qui occasionne leur mécontentement. Dans les discours des experts albanais, on note ainsi l'intrication de critiques concernant l'allocation des financements européens avec l'expression d'un sentiment europhile vibrant et persistant. L'alternance entre les registres du blâme et de l'éloge donne à voir le rôle que joue la loyauté à l'UE chez les experts en environnement. Ce sentiment motive et tempère dans le même temps l'expression de leur déplaisir. Mais, dans un deuxième temps, la loyauté tempère également la formulation des critiques, notamment en choisissant de ne pas donner d'écho médiatique aux revendications, pour protéger la relation de travail privilégiée qu'ils ont construite avec les institutions européennes et dans l'espoir que leur dévouement leur permette de peser plus sûrement sur les futures pratiques institutionnelles européennes. Aussi l'expression « *voice* » se fait-elle dans l'univers restreint et étouffé des promoteurs de la cause européenne, intra et extra-institutionnels, européens et albanais.

Pourtant, l'expression des mécontentements professionnels reste aussi largement influencée par la dépendance financière, politique et stratégique des acteurs experts. En effet, comme le montre Hirschman, l'impossibilité pour un sujet de changer d'employeur et d'organisation en cas de désaccord augmente la probabilité du recours à l'option « *voice* ». Le sujet, captif d'une relation professionnelle (ou commerciale) insatisfaisante, est contraint d'exprimer son mécontentement à défaut de pouvoir choisir une alternative en adéquation avec ses intérêts et ses valeurs. Aussi peut-on faire l'hypothèse que la dépendance multiforme à l'Europe motive une certaine autocensure chez les experts albanais ou les conduise à minimiser l'ampleur de leurs récriminations. À ce titre, Alben, un militant écologiste engagé dans la défense citoyenne et judiciaire de la rivière de Valbona contre la construction d'une centrale hydroélectrique, a choisi ne pas recevoir de financements européens, expressément pour conserver sa liberté d'expression. Selon lui, si les acteurs experts portent un regard plus clément sur la stratégie européenne en Albanie, c'est moins par loyauté ou adhésion à la cause européenne que parce que les liens financiers tissés avec Bruxelles les en empêchent : « En s'appuyant sur les fonds européens, les membres de la société civile environnementale en Albanie ont l'avantage de ne pas se soucier de la politique européenne »⁵. De tout l'échantillon des experts en environnement interrogés, il est d'ailleurs l'acteur qui porte les attaques les plus graves contre l'UE :

« Non, la communauté internationale joue un grand rôle dans la modification de l'environnement en Albanie [avec un rire sardonique]. En effet, la communauté européenne a joué un grand rôle en aidant la corruption, et non en l'arrêtant. Ils viennent conseiller notre gouvernement tous les mois et lui serrent la main. »

(Entretien avec l'auteure, 5 novembre 2018.)

Il déplore ici l'absence de sanctions imposées aux gouvernements albanais en dépit de l'irrespect des engagements pris vis-à-vis de l'UE. Cette inconséquence motive le dépit de l'activiste pour qui l'UE s'est décrédibilisée en tant que promoteur des règles de droit en Albanie.

5. Entretien avec l'auteure, 5 novembre 2018.

3.2. L'émigration des experts, défaite professionnelle ou gage de promotion sociale ?

La relation ambiguë qu'Alben entretient avec les institutions européennes mêle donc l'adhésion et la promotion des normes européennes environnementales à une prise de distance discursive et politique, témoin de son autonomie à l'égard du centre bruxellois. Elle fait écho à une autre posture d'acquiescement et de distanciation vis-à-vis de l'UE, tout aussi complexe, qui se dégage des démarches d'émigration internationale d'autres acteurs experts du groupe.

Les enquêtés qui souhaiteraient ou qui préparent leur départ d'Albanie sont très nombreux. Certains ont déjà opéré cette transition, en émigrant vers un pays de l'Union européenne (Royaume-Uni, Allemagne) ou un autre continent (Brésil). A. est une experte « profane » impliquée dans la défense du parc de Tirana et du parc national de Valbona en marge de ses activités professionnelles exercées dans le domaine de la publication et de l'analyse politique. Titulaire d'un master de politiques publiques de l'université d'Oregon, elle revient en Albanie pour contribuer à la « consolidation de l'État albanais » et accompagne le processus de pré-adhésion européenne en s'engageant à la tête de plusieurs mobilisations citoyennes en faveur des droits des femmes, de la défense de l'État de droit et de l'environnement. Pourtant, les défaites citoyennes, politiques et judiciaires que les mobilisations essuient à partir de 2015 contribuent à entamer son enthousiasme : elle décide d'émigrer « avec douleur » en mars 2019 en Amérique du Sud, considérant que la société albanaise n'a pas atteint l'état d'unité politique nécessaire pour permettre la réussite du processus d'adhésion à l'UE⁶. Sa trajectoire d'émigration pourrait, à la lecture d'Hirschman, être interprétée comme une défection, un désistement face à une institution dont les activités suscitent la déception et le mécontentement. Chez Hirschman, dans l'impossibilité d'obtenir des transformations politiques et sectorielles satisfaisantes, l'usager – ou le consommateur – en vient à adopter une stratégie de désertion, choisit de quitter son univers socio-professionnel (ou de se détourner de l'entreprise) au profit d'une alternative plus satisfaisante. A. illustre la radicalité de l'option « *exit* », sa déception nourrit un changement total de trajectoire professionnelle : elle s'éloigne des activités d'expertise

6. Post Facebook du 16 mars 2019.

de dossier à laquelle elle avait dédié sa vie professionnelle en Albanie pour devenir responsable de la communication d'une entreprise d'investissement immobilier sur un autre continent. Sa rupture professionnelle est néanmoins compensée par la continuation à distance de son activité militante sous forme numérique et par l'accroissement de sa légitimité dans l'arène médiatique albanaise, attribuable au prestige social de son parcours d'émigration réussi et à son regard extérieur. Le profil d'A. permet d'identifier le rôle ambigu de l'internationalisation et de la multipositionnalité chez les experts albanais, à la fois outils de légitimation professionnelle dans l'espace national mais également ressources utiles pour pivoter face aux limites d'une profession encore peu établie dans la fabrique des politiques publiques.

D'autres parcours d'émigration expriment avec une moindre radicalité les réponses individuelles aux insatisfactions professionnelles et politiques rencontrées dans le cadre de l'exercice d'une activité d'expert en environnement. K., *junior project manager* dans une ONGE albanaise, est spécialiste des programmes d'éducation à l'environnement depuis son retour en Albanie après son master Erasmus. Son profil très europhile (elle est représentante nationale de la Western Balkans Alumni Association et anime le réseau des anciens étudiants Erasmus aux côtés de fonctionnaires européens) et son expérience professionnelle lui permettaient de briguer le poste de responsable Environnement, énergie et climat à la délégation de l'Union européenne. Les nombreuses promesses d'emploi de R. Vlahutin, la cheffe de la délégation, l'avaient d'ailleurs confortée dans ce projet. Or, le poste ne lui est pas destiné et l'échec provoque un grand sentiment de dépit et de trahison. K. décide donc de se détourner d'une carrière dans l'administration européenne pour émigrer au Royaume-Uni où elle commencera une thèse de doctorat. Ce choix circonstanciel est aussi motivé par des pressions exercées par son cercle familial. Porteuse de valeurs traditionnelles concernant le rôle social de la femme, sa famille, membre de la petite bourgeoisie culturelle de la capitale, juge que l'activité professionnelle de K., ses constants déplacements en 4x4 en pleine nature et son apparence sportive sont incompatibles avec le devoir familial d'une future mère, et ne reflètent ni l'excellence de ses diplômes européens, ni l'étendue de ses connexions politiques internationales. À l'inverse, la carrière universitaire lui procurerait prestige professionnel et social, notamment parce que la mobilité internationale assure que « les postes occupés à l'étranger sont souvent plus gratifiants professionnellement que ceux qui seraient impartis sur le sol national » (Wagner, 2007). Si

l'option « *exit* » est ici l'expression d'une déception face à l'opacité des procédures de recrutement de l'UE en Albanie et traduit l'accablement d'une jeune active face à la rareté des perspectives d'ascension professionnelle et sociale dans l'Albanie de la préadhésion, l'espoir de mobilité transnationale illustre simultanément l'extrême attractivité de l'espace européen sur ses marges balkaniques. En effet, Anne-Catherine Wagner rappelle que « l'ascension professionnelle est d'autant plus importante que l'écart de développement est grand entre le pays d'origine et le pays de résidence » puisqu'elle permet des trajectoires socio-professionnelles « souvent impensables dans le seul espace national » (ch. V, p. 20). Le parcours de K. montre comment un acteur expert, déjà doté de ressources internationales et de capitaux culturels, est à même de recycler ses compétences et connaissances, ses capitaux sociaux et sa légitimité de terrain, acquis en travaillant sur commande européenne, pour accéder à un autre champ professionnel et, ainsi, se soustraire aux limites de l'univers des promoteurs de la cause européenne en Albanie.

CONCLUSION

Au détour des parcours des enquêtés albanais, nous avons pu brosser le portrait du groupe des experts en environnement. Il s'agit d'un groupe qui émerge à la faveur de la période de préparation de l'adhésion de l'Albanie à l'Union européenne en répondant aux besoins des administrateurs européens, à la recherche d'alliés non institutionnels, capables d'absorber une partie des coûts d'adaptation de l'acquis communautaire. Les experts, de leur côté, se saisissent de l'opportunité de l'adhésion pour acquérir des capitaux économiques, sociaux, politiques et symboliques que leur place contestée dans le processus décisionnel albanais ne leur permettait pas de briguer. Cette alliance passée avec les institutions européennes pour promouvoir la cause européenne en Albanie permet au groupe de gagner aussi en légitimité et de s'asseoir progressivement dans le rôle de partie prenante des politiques publiques environnementales albanaises.

Les opportunités ouvertes par le processus de préadhésion ne parviennent toutefois pas à constituer l'unité de ce groupe, ni communauté épistémique ni catégorie socio-professionnelle autonome. Les experts en environnement se distinguent tout particulièrement par leur hétérogénéité, tant au plan des pratiques expertes et de leurs finalités, que dans la définition de l'expertise et de son rôle citoyen. Aussi le groupe est-il agité par

une vive concurrence visant à contrôler l'édiction des normes professionnelles et déontologiques, l'accès au groupe par de nouveaux membres ou la répartition des ressources financières, professionnelles et symboliques en son sein. L'influence de l'État albanais sur la pratique de l'expertise en environnement ainsi que la place effectivement concédée aux experts dans le processus décisionnel sont deux enjeux majeurs de contentieux pour les membres du groupe.

Face aux limites de la pratique de l'expertise en environnement en Albanie, certains acteurs se retrouvent déçus de la faiblesse des interventions européennes, ne parvenant que très rarement à obtenir l'intercession et l'arbitrage favorables de l'UE. À ce titre, le groupe des experts en environnement albanais est le témoin et le révélateur des ambiguïtés spécifiques à la période de préadhésion où l'Union européenne, si elle est engagée discursivement et financièrement dans la transformation d'un secteur de politique publique, peine paradoxalement à peser de tout son poids politique aux côtés des acteurs en marge du processus décisionnel. Quitte à ce que l'UE s'aliène ses plus ardents défenseurs. Pourtant, le divorce politique et cognitif entre les petits promoteurs extra-institutionnels de l'Europe du secteur de l'environnement et l'UE ne semble pas complètement envisageable, tant que les flux de ressources (financières, professionnelles, sociales, symboliques) continueront à renforcer la dépendance structurelle qui les unit et faute d'une alternative politique d'attraction équivalente. Aussi les trajectoires de mobilité internationale représentent-elles une alternative bien plus crédible à la désaffection des acteurs experts pour l'UE.

BIBLIOGRAPHIE

ALDRIN Philippe & DAKOWSKA Dorota (2011), « Légitimer l'Europe sans Bruxelles ? un regard sur les petits entrepreneurs d'Europe, entre décentrement et recentrages », *Politique européenne*, n° 34, p. 7-35.

ALDRIN Philippe & HUBÉ Nicolas (2016), « L'Union européenne, une démocratie de stakeholders: Des laboratoires du participationnisme à l'expérimentation démocratique », *Gouvernement et action publique*, vol. 2, n° 2, p. 125-152.

BÖRZEL Tanya & RISSE Thomas (2009), « The Transformative Power of Europe: the European Union and the Diffusion of Ideas », *KFG Working Paper*, n° 1, Berlin : Freie Universität Berlin, p. 28, ISSN 1868-7601.

- BÖRZEL Tanja & BUZOGANY Aron (2010), « Governing EU Accession in Transition Countries: The Role of Non-State Actors », *Acta Politica*, n° 45, p. 158-182. DOI : 10.1057/ap.2009.26
- BÖRZEL Tanja & SCHIMMELFENNIG Frank (2017), « Coming Together or Drifting Apart? The EU's Political Integration Capacity in Eastern Europe », *Journal of European Public Policy*, vol. 24, n° 2, p. 278-296. DOI : 10.1080/13501763.2016.1265574
- CARMIN JoAnn (2010), « NGO Capacity and Environmental Governance in Central and Eastern Europe », *Acta Politica*, vol. 45, n° 1-2, p. 183-202.
- CARMIN JoAnn & FAGAN Adam (2010), « Environmental Mobilisation and Organisations in Post-Socialist Europe and the Former Soviet Union », *Environmental Politics*, vol. 19, n° 5, p. 689-707, DOI : 10.1080/09644016.2010.508300
- Commission européenne (2019), *Commission staff working document, Albania 2019 Report, {COM(2019) 260 final}*. URL : <https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/20190529-albania-report.pdf> (consulté le 8 mars 2021).
- DEMAZIÈRE Didier & GADEA Charles (2009), *Sociologie des groupes professionnels : acquis récents et nouveaux défis*, Paris : La Découverte.
- DOUILLET Anne-Cécile & DE MAILLARD Jacques (2010), « Les comités d'experts : une ressource institutionnelle pas toujours maîtrisée. Le cas de la DG justice, liberté, sécurité », *Politique européenne*, vol. 3, n° 32, p. 77-98. DOI : 10.3917/poeu.032.0077
- DRYZEK John S. (2005), *The Politics of the Earth*, New York : Oxford University Press, Second Edition.
- FAGAN Adam (2004), *Environment and Democracy in the Czech Republic : the Environmental Movement in the Transition Process*, Cheltenham : Edward Elgar Publishing Limited.
- FAGAN Adam & SIRCAR Indraneel (2010), « Compliance without Governance: the Role of NGOs in Environmental Impact Assessment Processes in Bosnia-Herzegovina », *Environmental Politics*, vol. 19, n° 4, p. 599-616.
- GERGANA Noutcheva & SENEM Aydin-Düzgit (2012), « Lost in Europeanisation: The Western Balkans and Turkey », *West European Politics*, vol. 35, n° 1, p. 59-78.
- GORNITZKA Åse & SVERDRUP Ulf (2015), « The Expert-Executive Nexus in the European Administrative System: Expert Groups and the European Commission », in M. W. Bauer & J. Trondal (dir.), *The Palgrave Handbook of the European Administrative System. European Administrative Governance*, London : Palgrave Macmillan.
- HENRY Laura A. (2010), « Between Transnationalism and State Power: the Development of Russia's Post-Soviet Environmental Movement », *Environmental Politics*, vol. 19, n° 5, p. 756-781.
- HIRSCHMAN Albert O. (1970), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge: Harvard University Press.
- HICKS Barbara (2004), « Setting Agendas and Shaping Activism: EU Influence on Central European Environmental Movements », *Environmental Politics*, vol. 13, n° 1, p. 216-233.

Istituti i statistikave (2019), *Statistikat e Pagave Tremujori III / 2019* [Statistiques salariales trimestrielles]. URL : <http://www.instat.gov.al/media/6512/statistikat-e-pagave-tr-3-2019.pdf> (consulté le 8 mars 2021)

Istituti i statistikave (2020), *Anketa Tremujore e Forcave të Punës - Shkalla e papunësisë, T3 2016 - T3 2020* [Enquête trimestrielle sur la population active – Taux de chômage, T3 2016 - T3 2020]. URL : <http://www.instat.gov.al/al/temat/tregu-i-pun%C3%ABs-dhe-arsimi/pun%C3%ABsimi-dhe-papun%C3%ABsia/#tab2> (consulté le 8 mars 2021).

LASCOUMES Pierre & NAGELS Carla (2018), « Introduction », in P. Lascoumes & C. Nagels (dir.), *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Paris : Armand Colin, p. 133-145.

LOCHARD Yves (2013), « L'association, un monde à part ? », in M. Hely & M. Simonet (dir.), *Le travail associatif*, Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre. DOI : 10.4000/books.pupo.3301

LOCHARD Yves et SIMONET Maud (2009), « Les experts associatifs entre savoirs profanes, militants et professionnels », in D. Demazière & C. Galea, *Sociologie des groupes professionnels*, Paris : La Découverte, p. 274-284.

LOISON-LERUSTE Marie & HELY Matthieu (2013), « Des entreprises associatives en concurrence : le cas de la lutte contre l'exclusion », in M. Hely & M. Simonet (dir.), *Le travail associatif*, Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre, p. 191-207. DOI : 10.4000/books.pupo.3301

MICHEL Hélène (2007), « La "société civile" dans la "gouvernance européenne". Éléments pour la sociologie d'une catégorie politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, p. 30-37.

MIHO Aleho & BEGO Ferdinand (2016), « Mbi qëndrimi institucional për ekspertizën mjedisore në Shqipëri » [Sur le devenir institutionnel de l'expertise en matière environnementale en Albanie], *Technical report*, Tirana : University of Tirana. DOI : 10.13140/RG.2.1.4319.3368

OFFERLE Michel (1998), *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris : Montchrestien.

OLLITRAUT Sylvie (1996), « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, n° 36, p. 141-162.

REGIONAL ENVIRONMENTAL CENTER Albania (2006), *Adresari i OJF-ve Shqiptare për Mjedisin, Adresari dhe të dhënat të Organizatave të Shoqërisë Civile për Mjedisin në Shqipëri* [Annuaire des ONG Environnementales albanaises, Annuaire et données des organisations de la société civile environnementale en Albanie], Tirana. URL : http://documents.rec.org/publications/albanian_ngo.pdf (consulté le 8 mars 2021).

ROBERT Cécile (2010), « Les groupes d'experts dans le gouvernement de l'Union européenne : bilans et perspectives de recherche », *Politique européenne*, vol. 32, n° 3, p 7-38.

ROBERT Cécile (2012), « Expert groups in the building of European public policy », in *Globalisation, Societies and Education*, London : Routledge, vol. 10, n° 4, p. 425-438. DOI : 10.1080/14767724.2012.735147

ROBERT Cécile & VAUCHEZ Antoine (2010), « L'Académie européenne. Savoirs, experts et savants dans le gouvernement de l'Europe », *Politix*, vol. 89, n° 1, p. 9-34.

SCHMIDT Vivien A. (2006), *Democracy in Europe: the EU and National Politics*, Oxford : Oxford University Press.

TOPALOV Christian (1999), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris : Éditions de l'EHESS.

WAGNER Anne-Catherine (2007), *Les classes sociales dans la mondialisation*, « Repères », Paris : La Découverte.